



## NOUS CONTACTER

N° client : 6 022 505 159  
Identifiant Internet :  
[MARC.MALROUX@ORANGE.FR](mailto:MARC.MALROUX@ORANGE.FR)

### Par Internet

[edf.fr](http://edf.fr)

application mobile : EDF & MOI

mail : [serviceclient@edf.fr](mailto:serviceclient@edf.fr)

### Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

**3404**

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

**09 70 83 33 33**

(Service gratuit + prix appel)

### Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941  
62978 ARRAS CEDEX 9

**Urgence dépannage Electricité (Enedis)**  
0972675015 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

### Par courrier

EDF TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1

### Lieu de consommation

LIEU DIT LE BRUEL  
15600 ST ETIENNE DE MAURS

### Titulaire du contrat

Mme, M. LACAZE KARINE  
MALROUX MARC

### Votre contrat

N° de client : 6 022 505 159  
N° de compte : 4 06 4 041 891 606  
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Zen Week-End"

• Point de livraison (PDL) :  
N° 17 579 884 214 899

### Votre compte bancaire

#### Titulaire du compte :

KARINE LACAZE OU MALROUX  
MARC

#### Compte à débiter :

FR7616807\*\*\*\*24\*\*\*\*\*463\*\*\*

LACAZE KARINE MALROUX MARC  
3 COTE DE DEZES  
15600 ST ETIENNE DE MAURS

## Votre nouveau calendrier de paiement

Bonjour Madame, Monsieur LACAZE,

Voici votre nouveau calendrier de paiement établi sur la base de votre consommation de l'année dernière.

Retrouvez toutes les informations concernant votre mensualisation dans le tableau suivant.



### Votre nouveau calendrier de paiement

Prélèvement	Montant TTC
Le 01/09/2025	197,05 €
Le 30/09/2025	197,05 €
Le 30/10/2025	197,05 €
Le 01/12/2025	197,05 €
Le 30/12/2025	197,05 €
Le 30/01/2026	197,05 €
Le 02/03/2026	197,05 €
Le 30/03/2026	197,05 €
Le 30/04/2026	197,05 €
Le 01/06/2026	197,05 €
Le 30/06/2026	197,05 €
Prélèvement de régularisation vers le 30/07/2026	
<b>Montant total TTC</b>	<b>2 167,55 €</b>

NB : Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

## Mieux comprendre ma mensualisation

- Ce calendrier de paiement a été défini pour la période du 04/08/2025 au 03/08/2026
- Vos consommations peuvent varier en fonction du nombre d'appareils utilisés, de la manière dont vous les utilisez et du climat.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.

Et pour vous simplifier la vie, venez découvrir à tout moment sur notre site notre actualité, des réponses à vos questions, sans oublier le suivi de votre contrat.

A bientôt,

Votre Conseiller EDF



## Les étapes clé de la mensualisation

### Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

### Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

### Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

### Etape 4: reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.

## ATTENTION

**En cas de deux rejets de prélèvement consécutifs, votre prélèvement automatique sera suspendu. Ainsi, si vous avez opté pour la mensualisation, elle sera alors automatiquement résiliée. Vos factures vous seront adressées tous les deux mois. Vous pourrez opter pour un des autres modes de paiement mentionnés dans vos Conditions Générales de Vente, notamment par TIP, chèque ou carte bancaire.**